

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.3.4 Expérimenter des techniques et des modes de gestion des installations agricoles à moindre impact pour l'environnement

Contexte

Le renforcement des réglementations environnementales et sanitaires, l'impact des changements climatiques, la raréfaction de la ressource en eau, le renchérissement du coût de l'énergie, sont autant de facteurs d'évolution qui imposent de nouvelles techniques, afin d'optimiser les coûts de production à moindre impact pour l'environnement.

Enjeux

Cette orientation a un caractère transversal et répond de ce fait à plusieurs enjeux, dont l'enjeu principal Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

Lignes directrices de l'orientation

- Accompagner les démarches d'expérimentation et d'innovation relatives à l'économie d'eau et d'énergie dans les modes de production, à la valorisation énergétique des sous-produits de l'exploitation (comme la méthanisation), à la lutte contre les pollutions (traitement des effluents d'élevage et laitiers), etc.
- Accompagner l'élaboration des projets de nouveaux bâtiments agricoles pour optimiser l'intégration paysagère, notamment des équipements de production d'énergie renouvelables (comme le séchage en grange, la méthanisation, les panneaux solaires photovoltaïques...).

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.3.4.a - Favoriser l'émergence de projets innovants et exemplaires, individuels ou collectifs, en développant une animation territoriale spécifique et par la mobilisation de financements publics	Accompagnement de démarches d'animation territoriale et de projets exemplaires	Initiative de projets de bâtiments collectifs communaux	Organisations professionnelles agricoles, organismes publics spécialisés (ADEME, Agence de

Parc national de la Vanoise

l'eau...)

Parc national de la Vanoise

<p>3.3.4.b - Accompagner la profession agricole dans le développement de solutions techniques pour améliorer la gestion des effluents d'élevage</p> <p>(compostage, méthanisation) dans un double objectif d'optimisation de leur utilisation agricole et de diminution des impacts environnementaux</p>	<p>Accompagnement de projets, mutualisation d'expériences,</p> <p>expertise environnementale</p>	<p>Initiative ou accompagnement</p> <p>de projets collectifs</p>	<p>Organisations professionnelles</p> <p>agricoles , État,</p> <p>pays porteurs de contrats de bassins versants, ADEME</p>
<p>3.3.4.c - Expérimenter et évaluer de nouvelles techniques de traitements et de gestion des effluents laitiers en alpage</p>	<p>Accompagnement de projets, mutualisation d'expériences</p>	<p>Initiative de projets sur alpages communaux</p>	<p>Organisations professionnelles</p> <p>agricoles, pays porteurs</p> <p>de contrats de bassins versants, Agence de l'eau</p>
<p>3.3.4.d - Porter à la connaissance des exploitants et autres professionnels agricoles les résultats des différentes expérimentations et démarches exemplaires</p>			<p>Organisations professionnelles</p> <p>agricoles</p>
<p>Autres mesures contribuant à l'objectif</p>			
<p>Mesures 3.7.1.b / 3.7.2.d / 3.7.2.e</p>			

Référence ID de l'article : #4433

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-29 10:01